

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 6266
N/REF : 4/01/2026 1H36 C:015528 I:03858
V/REF : Contrat N°006266 du 01/10/2006

SDC 'La Bussiere'
C/O CLESEV Oullins
2 PASSAGE DES VIGNES
69600 OULLINS

IMMEUBLE : LA BUISSIÈRE
91/91BIS, AVENUE G. CLEMENCEAU
69110 STE FOY LES LYON

Vaulx en Velin, le 12 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : GARAGE ET EXTERIEUR

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : Mme C. VILLAUME

ENTRETIEN ECOULEMENT DE :

- DE 150 METRES DE RESEAU EXTERIEUR EAUX USEES - EAUX VANNES -
- EAUX PLUVIALES - 10 TABOURETS EAUX USEES - EAUX VANNES - EAUX PLUVIALES
- 10 TABOURETS EAUX USEES - EAUX VANNES - EAUX PLUVIALES
- 4 GRILLES EAUX PLUVIALES

1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Janvier de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' (0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1}{ICHT-revTS1'})$$

P : Prix révisé H.T.

P' : Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de dernière révision des prix : 1/01/2026

Prix de base du contrat : 501,29

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 08/2008	Valeur :	99,6
	Mois de l'indice de révision	: 09/2025	Valeur :	145,8

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydraulique réseau extérieur	1/AN	698,79	698,79
TOTAL H.T.				698,79
T.V.A. a 10,00%				69,87
TOTAL T.T.C.En EURO				768,66

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.